

DIRECTION RAYONNEMENT COMMUNAL

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Nº 24T089

DOMAINE : 9.1 Autres domaines de compétences des

communes

Objet : Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public à l'occasion du déménagement de monsieur Yannick GANOT le 04 et 05 mars 2024 de 08h00 à 18h00

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2;

Vu le Code de la Route, articles R 411-1 et R 417-10;

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 portant actualisation et création de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public ;

Vu la demande formulée par la société « BAILLY INTERNATIONAL » ;

Considérant qu'il convient de prendre les dispositions préalables afin de définir l'utilisation des voies publiques par la mise en place des règles de sécurité pour la protection des personnes et des biens ; Considérant la nécessité de garantir la sécurité et le bon déroulement du déménagement ;

ARRÊTE:

Article 1: Le lundi 4 et mardi 5 mars 2024, de 08h00 à 18h00, se déroule le déménagement de monsieur Yannick GANOT, sis 11 rue Marcel Pagnol.

Article 2 : A cette occasion, le stationnement à cheval sur le trottoir est autorisé pour un poids lourd de 19 tonnes. La société Bailly International est chargée de baliser l'emplacement la veille de l'opération. Le pétitionnaire sera rendu responsable de tout dommage ou accident résultant d'une insuffisance de signalisation.

Article 3 : La présente autorisation fait l'objet du paiement de la redevance d'occupation du domaine public conformément à la délibération susvisée, soit 24€.

Article 4 : L'autorité de Police Municipale peut ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable de la Direction Sécurité par intérim, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Commissaire responsable de la circonscription de sécurité publique de Vitrolles-Marignane et les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marignane, le

1 1 MARS 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.







ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile Professionnelle (hors Contractuelle Transport)

Allianz IARD, dont le Siège Social est sis : 87, Rue de Richelieu 75002 Paris, atteste que :

BAILLY ENTREPRISES 58 Rue Blaise Pascal 93600 AULNAY SOUS BOIS

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Professionnelle souscrit sous le numéro 59353417.

Ce contrat a pour but de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités telles que précisées aux Dispositions Particulières à savoir :

- Déménagement de biens mobiliers de particuliers et de bureaux administratifs avec ou sans entreposage des biens déménagés, avec ou sans prestation d'emballage.
- Montage, démontage, installation de biens mobiliers,
- Prestation d'archivage pour le compte de tiers,
- Transports publics de marchandises
- Loueur de véhicule avec chauffeur,
- Affréteur,
- Groupeur, dégroupeur
- Manutention avec ou sans engins de levage ou de manutention,
- Commissionnaire pour toutes ces activités <u>hors agréé en douane et/ou transport mixte</u> (terrestre, maritime, aérien)
- Déménagements de sites industriels y compris prestations connexes.
- Location de box de stockage dans la limite de 15 % maximum du chiffre d'affaires total réalisé.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 01.01.2023 au 31.12.2023

Le présent document, établi par MARSH SAS - 24 Rue du Royaume Uni – 84100 ORANGE pour le compte de la Compagnie ALLIANZ a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la société est réputée non écrite.

Etablie à ORANGE, le 20 décembre 2022

LE COURTIER

MARSH-STA.S Au capital de 1807 566 € Buleau d'ERANGE Tour Aljane - La Défense 9

Tour Aliane - La Défense 9 92089 PARIS LA DEFENSE Tél. 04 90 51 47 09 - Fax 04 90 34 07 99 ORIAS n° 07 001 037



<u>DIRECTION SECURITE</u> POLICE ADMINISTRATIVE

DEROGATION DE TONNAGE

NOUS SOUSSIGNÉ Éric LE DISSÈS

Vu, la demande formulée par madame Daphné FERNANDEZ, société « BAILLY INTERNATIONAL »,

AUTORISONS

La circulation de camions de plus de 7,5 tonnes, maximum 32 tonnes, afin d'effectuer le déménagement de monsieur Yannick GANOT, sis au numéro 11 de la rue Marcel Pagnol, pour la période ci-dessous :

DU LUNDI 4 MARS 2024 A 08H00 AU AU MARDI 5 MARS 2024 2024 A 18H00

Cette dérogation est valable pour les véhicules de la société « BAILLY INTERNATIONAL ».

Le bénéficiaire devra laisser la chaussée en bon état de propreté et, si nécessaire, procéder à la mise en place de plots de signalisation.

Conformément à la réglementation en vigueur, la présente autorisation devra être apparente à l'intérieur du véhicule.

En cas d'éventuelle prolongation de la présente dérogation, la demande devra être adressée à l'adresse courriel <u>contact@ville-marignane.fr</u> et respecter un délai de 8 jours entre la date de la demande et celle souhaitée pour les travaux (sauf urgence)

Le Maire

Copie:

Stéphane CAMPANA, Bureau d'Ordre et d'Emploi

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry

I Rue de la Patinoire 91011 Évry-Courcouronnes Cedex

Nº de gestion 2009B01067



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 11 janvier 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro

412 528 564 R.C.S. Evry

Date d'immatriculation

02/04/2009

Transfert du

R.C.S. de Paris en date du 13/10/2021

Date d'immatriculation d'origine

23/09/1997

Dénomination ou raison sociale

BAILLY

Forme juridique Capital social

Société anonyme 293 440,00 Euros

- Mention nº 47393 du 07/02/2003

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SUITE D'APPORT D'ACTIF SOUS LE REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS - SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'APPORT BEDEL GROUPE TRANSFERT SA PARC D'ACTIVITES VAL DE SEINE RUE FELIX MOTHIRON 94140 ALFORTVILLE 394555205 RCS CRETEIL

Adresse du siège

Zone Industrielle la Prairie 91140 Villebon-sur-Yvette

Activités principales

Services de déménagement

Durée de la personne morale

Jusqu'au 23/06/2096

Date de clôture de l'exercice social

31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Directeur général

Nom, prénoms

GUINNEBAULT Christian

Date et lieu de naissance

Le 17/09/1966 à Montfermeil (93)

Nationalité

Française

Domicile personnel

22 Avenue Raymond Poincaré 33600 Pessac

Administrateur

Nom, prénoms

TACAIL Christophe

Date et lieu de naissance

Le 10/05/1969 à Gouvieux (60)

Nationalité

Française

Domicile personnel

23 Rue des Sorrières 92190 Meudon

Administrateur

Nom, prénoms

LIDA David

Date et lieu de naissance

Le 21/12/1976 à Noisy-le-Sec (93)

Nationalité

Française

Domicile personnel

4 Boulevard Voltaire 91290 Arpajon

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination

EMARGENCE AUDIT

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Adresse

19 Rue Pierre Semard 75009 Paris 9e Arrondissement

Immatriculation au RCS, numéro

338 339 872 RCS Paris

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination

FI ABILITY

Forme juridique

Société à responsabilité limitée